



VILLE DE WIMILLE

DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76
Fax 03.21.32.17.88

NOTE n° 5 A L'ATTENTION DES ELUS

dont le mandat a été prorogé et à ceux élus le 15 mars 2020

SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Nos réf. : AL/JLG/MH
Dossier suivi par Morgan HENNION

Services à la population :

Les changements au niveau de l'État Civil (note reçue vendredi 25 avril du TJ de Boulogne sur Mer) :

« Au vu néanmoins de la déclaration du Président de la République du 13 avril, et de l'annonce de la levée progressive du confinement à compter du 11 mai 2020 :

a) Les mariages et PACS prévus avant le 11 mai inclus ne peuvent être célébrés ni enregistrés (sauf urgence appréciée par le procureur de la République). Vous pouvez éventuellement nous saisir pour nous faire part de situations particulières qui pourraient justifier une dérogation ;

b) Les mariages et PACS prévus, après le 11 mai 2020 pourront, *a priori*, être célébrés, sauf évolution défavorable de la situation sanitaire du pays ».

Néanmoins, dans un premier temps, la célébration des mariages et l'enregistrement des PACS seront limités aux personnes strictement nécessaires à la bonne tenue de la cérémonie (futurs mariés / témoins pour un mariage ; futurs partenaires pour un PACS ; le cas échéant un interprète ainsi que l'officier de l'état civil). Il reviendra aux officiers d'état civil le soin de garantir le respect des règles de distanciation sociale.

Distribution de masques à la population : nous sommes en attente de précisions sur la date de livraison.

Concernant l'achat mutualisé fait par la CAB mais payé par les communes (coût à préciser mais entre 2.95 et 3.25 € HT), il faut rappeler qu'il s'agit d'une dotation unique. Ces masques dont le nombre de lavage permet espérer pouvoir les utiliser durant une durée d'un mois environ seront offerts une seule fois à la population.

Le mode de distribution est à l'étude car la quantité disponible ne nous laissera pas de marge de manœuvre d'où l'importance d'être en capacité que la livraison à chaque foyer corresponde bien au nombre d'habitants effectif.

Éducation :

En ce qui concerne la rentrée effective des élèves le 12 mai, nous sommes encore en attente de certaines dispositions précises mais les élus et le service enfance sont en cours de réflexion pour que cela puisse se passer au mieux et en toute sécurité tant du point de vue des enfants, des personnels communaux que des enseignants.

Environnement :

La mise à disposition de bennes pour les déchets verts dans l'enceinte de la mairie a été un franc succès avec des consignes respectées et des gestes barrières eux aussi effectués dans le sens des indications données.

Entretien des rues Léon Sergent et Bon Secours avec un désherbage des vivaces de la plate-bande. Le nettoyage des voiries se poursuit également.

En raison de la fin de la saison de football, les terrains font l'objet d'attention particulière. Pour celui d'Houlouve, sa réfection est en cours avec notamment le rengazonnement des buts.

L'APCO a terminé son action sur l'engazonnement le long de la rue Léon Sergent.

Travaux :

Les équipes techniques ont terminé le déménagement du mobilier actuel de la médiathèque du centre vers les écoles (Fleurs et Dely) et une cloison pour permettre l'accueil du public et la sécurité de tout à chacun est commandée.

Les travaux concernant la rue du Révérend Père Halluin se poursuit toujours avec l'entreprise Ducrocq TP et ceux du Vallon des Muriers ont repris sous la maîtrise d'ouvrage d'Urabviléo avec l'entreprise Colas.

Jeunesse :

Côté Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), ceux du mercredi ne sont toujours pas autorisés par la Direction Départementale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale (DDJCS).

La colonie de vacances reste en suspend avec une attente de retour de la part de la DDJCS de même que l'accueil de loisirs de juillet-août.

Associations :

Dans le prolongement de l'intervention d'un expert-comptable il y a deux ans pour aider les associations à élaborer leur budget et tenir leurs comptes, celui-ci interviendra de nouveau pour poursuivre sa mission d'information et de conseil afin de sécuriser leurs dirigeants. Il étudiera les dossiers de demande de subvention déposés et formulera des recommandations si nécessaire. Si besoin il pourra être amené à les rencontrer.

Police Municipale :

Les missions de nos agents demeurent inchangées, néanmoins il leur a été demandé d'être plus particulièrement vigilant sur les faits et problèmes de voisinage. Pour autant il faut rappeler qu'ils ne peuvent intervenir sur le domaine privé.

Il a été porté plusieurs fois à la connaissance de notre service la présence de dépôts sauvages et à chaque fois les agents essayent de retracer la provenance des déchets et ensuite avec l'aide des services techniques font enlever les détritrus.

Fonctionnement Municipal :

Le Plan de Continuité d'Activités des services pour assurer au mieux la sortie du confinement et parer à toutes nouvelles crises a été présenté en Comité Technique ce jeudi matin. Il a été approuvé à l'unanimité des représentants employeurs et salariés.

Dans le cas où notre département du Pas-de-Calais serait classé en vert, un certain nombre d'activités pourront reprendre le 11 mai mais il faut rappeler une fois encore que la pandémie est toujours présente et que le maximum de gestes barrières doit être respecté.

Bon week-end

A Wimille, le 30 avril 2020

Le Maire,



Antoine Logié.